

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2013

L'an deux mille treize, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Étaient présents : ANDRIEU Viviane, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, EMERY Françoise, HEMON Marcel, MAJAU Carine, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PASCAL Mireille, PINAUD Sébastien, VATIN Marc.

Procurations : M. ADAM Pascal a donné procuration à M. Alain MAUREL, Mme SARTORI Janine a donné procuration à Mme Mireille PASCAL

Absents excusés : Mme LEMAIRE Valérie, LOUBES Annie, M. PERIN Serge, M. SEGUY Henry, SOUBEILLE Hervé

Date de la convocation : 3 juillet 2013

Conseillers Municipaux	En exercice : 18	Présents : 11	Votants : 13
-------------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2013
2. Solidarité aux sinistrés des inondations
3. Frais de déplacement pour le congrès des Maires
4. Gestion des espaces verts (talus) du centre médical
5. Création de 3 postes d'« Adjoint technique 1^{ère} classe » et 3 postes d'« Atsem principal 2^{ème} classe » suite à avancement de grade
6. Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

Mme EMERY Françoise est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Convention de partenariat avec ERDF pour l'embellissement de 2 postes électriques
- Charte Débit de boissons et droit de place des débits de boissons pour la Fête locale
- Convention pour l'attribution de subvention à une association pour la Fête de la musique
- Lancement de l'enquête publique pour le déclassement du Chemin d'En Philip

Et le retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- Validation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2013

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

3 - Aide financière aux sinistrés suite aux inondations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les événements climatiques de ces derniers jours qui ont engendré des dégâts importants notamment dans le sud de notre département.

Monsieur le Maire propose d'apporter une aide financière aux communes sinistrées mais également d'apporter une aide au club de Skate et de snowboard, association ayguesvivoise qui est intervenue directement sur site sous le contrôle de la mairie de Luchon.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

1/ de verser à l'Association des Maires de France 31 la somme de 2 100 € (1^{er} versement) et 147.70 € (2^{ème} versement) et à l'ASC, la somme de 152.30 € pour couvrir les frais de logistique liés à leur intervention.

2/ cette dépense fera l'objet d'une DM en fonctionnement, article 022 dépenses imprévues vers l'article 6574 Subventions pour un montant de 2400 €.

Le Conseil délibère et accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

4 - Représentation de la Commune au Congrès des Maires de France – Prise en charge de la dépense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation à Paris-Expo, Porte de Versailles, du Congrès des Maires du 19 au 22 novembre 2013.

Le Conseil Municipal mandate M. OBERTI Jacques, Maire, pour assister à ce congrès et décide que la dépense occasionnée par cette mission sera prise en charge intégralement par la Commune soit 691.44 €.

Le Conseil délibère et accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

5 – Lotissement En Turet – gestion des espaces verts – Lot 1 en bordure de la Route de Saint-Léon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Permis d'Aménager en date du 29/10/2009 délivré à la Communauté d'agglomération du Sicoval, modifié,

Vu le permis de construire modificatif N° 031 004 11 S 0058 02 du 6/12/12 faisant suite au permis initial accordé le 18/10/2011 et à son modificatif accordé le 22/12/2011, délivré à la SCI PREDIM,

Considérant :

- qu'une partie des espaces verts du lot 1 du lotissement d'En Turet dévolu à la construction d'un centre médical et de services située en bordure de la route de Saint-Léon, implantée dans le talus, a été réalisée par le lotisseur, la Communauté d'Agglomération du Sicoval,
- que ces espaces verts formant une continuité dans les aménagements paysagers du lotissement en bordure de la route de Saint-Léon, il appartient à la collectivité locale d'Ayguésvives d'en assurer leur gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de la gestion des espaces verts situés en bordure de la route de Saint-Léon au droit du lot N° 1 du lotissement d'En Turet par la commune d'Ayguésvives
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes concernant cette affaire

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

6 – Création de 3 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'en raison :

- des besoins du service liés à des interventions spécifiques dans le domaine électrique, à des interventions dans le domaine de la restauration scolaire et à des interventions en matière de gestion des ateliers municipaux,
- des conditions remplies d'avancement de grade des agents occupant actuellement 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27/06/2013,

il y a lieu de créer 3 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 3 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal délibère et :

- décide de créer 3 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013.

- les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013
- demande à M. le Maire de procéder à la nomination de ces agents.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 – Création de 3 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'en raison :

- des besoins du service liés au changement des rythmes scolaires,
 - des conditions d'avancement de grade remplies au 1^{er} septembre 2013 des agents occupant actuellement 3 postes d'ATSEM 1^{ère} classe,
 - de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27/06/2013,
- il y a lieu de créer 3 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 32/35.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 3 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 32/35.

Le Conseil Municipal délibère et :

- décide de créer 3 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 32/35, à compter du 1^{er} septembre 2013.
- les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013
- demande à M. le Maire de procéder à la nomination de ces agents.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Convention de partenariat avec ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'embellissement des postes électriques d'Ayguesvives dans le cadre de l'accueil de Loisirs des 10-14 ans (Préados).

M. le Maire propose qu'une convention de partenariat soit signée entre la Commune et ERDF dans le cadre de ce projet.

Une participation financière d'un montant de 500€ sera versée par ERDF pour l'embellissement de deux postes électriques sur la commune.

Le Conseil délibère et :

- accepte de conventionner avec ERDF pour l'embellissement de deux postes électriques incluant une participation de 500€ par ERDF
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 – Charte débit de boissons

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les tenanciers des bars « Le Commerce » et « Le bistrot du coin » d'Ayguesvives se sont manifestés pour exprimer leur volonté de participer à la buvette de la fête locale les 30 et 31 août 2013.

Au cours d'un entretien réunissant ces deux enseignes, le Comité des Fêtes et Monsieur le Maire, il a été décidé, qu'en plus de la buvette du Comité des Fêtes, « Le Commerce » proposera une buvette lors de la soirée du vendredi 30 août 2013 et le « Bistrot du coin » proposera une buvette lors de la soirée du samedi 31 août 2013.

Le montant du droit de place est fixé à 150€.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que dans le cadre de ces festivités, une charte de débit de boisson soit signée entre la Mairie d'Ayguesvives, le Comité des Fêtes d'Ayguesvives et les débits de boissons professionnels.

Le Conseil délibère et accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

10 – Convention Fête de la Musique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'organisation de la Fête de la Musique à Ayguesvives.

M. le Maire propose qu'une convention soit signée entre la Commune et l'Association MALSANA chargée de mettre en œuvre une scène ouverte, entièrement équipée et sonorisée.

Cette convention signée entre la Commune et l'Association MALSANA inclut une participation financière d'un montant de 300 €. Cette dépense est prévue au BP 2013 Article 6574.

Le Conseil délibère et

- accepte la proposition de M. le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association MALSANA

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

11 – Déclassement partiel d'une voie communale en vue d'une aliénation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2010 relative au déclassement partiel de la voie communale n° 59 dénommée chemin d'En Philip dans sa partie située entre les parcelles AB 31-32 et AB 5 ET 29,

Considérant qu'il est indispensable d'effectuer une enquête publique et recueillir l'avis du service des Domaines pour l'évaluation du foncier qui sera ensuite aliéné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à :
 - o Lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement partiel de la voie communale n° 59 dénommée chemin d'En Philip dans sa partie située entre les parcelles AB 31-32 d'une part et AB 5 ET 29 d'autre part,
 - o Solliciter le service des Domaines pour une évaluation de section qui sera déclassée en vue de son aliénation et cession au profit de M. TORRES Jean-René actuellement riverain.
 - o La mise en service de la présente délibération ainsi que la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2010.
 - o Signer tous les actes nécessaires à cette affaire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

12 – Questions diverses

Convivencia : Mme Viviane ANDRIEU fait un bilan positif de la manifestation, en ce qui concerne aussi bien le groupe en soirée que la ballade champêtre ou encore les activités nautiques et les débats sur la culture et les loisirs.

Elle signale cependant un petit bémol : une activité vélo intempesive qu'il convient de limiter les prochaines années en collaboration avec le Conseil Général et VNF.

Par ailleurs, un manque de places de parking a pu être constaté. Une solution sera envisagée pour les prochaines années.

Mme Mireille PASCAL propose à l'Assemblée que les Policiers Municipaux présents sur le site se voient offert une collation au cours de leur intervention.

L'ensemble de ces éléments sera étudié lors de la préparation de la prochaine édition.

Lecture publique : Mme Mireille PASCAL indique que la Commission « lecture publique » a choisi le logiciel Colibri pour la gestion et la mise en réseau des 4 bibliothèques. Celui-ci sera mis en service début septembre 2013 avec également l'organisation d'une formation pour les bibliothécaires.

Le réseau des bibliothèques portera le nom : « Les Médiathèques de l'Hers ».

Centre Commercial du Barry : M. le Maire indique que la signature de la vente de la maison Camolèse et ses dépendances est programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.